

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 31 (1969)  
**Heft:** 1

**Nachruf:** Albert Grunder : membre d'honneur, Juch, Niederwangen

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

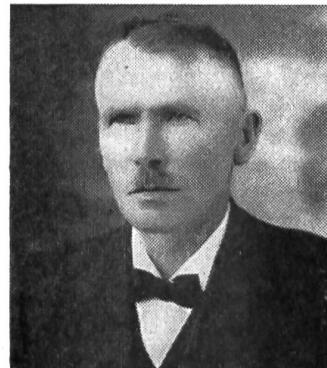
## **† Albert Grunder, membre d'honneur, Juch, Niederwangen**

Albert Grunder vient de mourir le 14 novembre 1968, après de longues souffrances, à l'âge de 83 ans.

Il avait été président de la section bernoise de 1954 à 1964, et, en tant que tel, faisait partie d'office du Comité central. Il fut également membre du Comité directeur de 1958 à 1964. Lorsqu'il renonça à ses fonctions de président de section, l'Assemblée des délégués le nomma membre d'honneur de l'Association suisse. C'était un collaborateur sérieux, zélé et loyal. Nous lui en sommes reconnaissants et garderons toujours un souvenir ému du cher disperu.

Nous adressons de sincères condoléances à sa chère épouse, ainsi qu'à son fils et à ses filles, et les assurons de notre profonde sympathie pour la perte cruelle qu'ils viennent de subir. Nous les remercions aussi d'avoir souvent renoncé à la présence de leur cher mari et père pour qu'il puisse participer aux séances de nos comités.

Tous ceux qui ont connu Albert Grunder conserveront le meilleur des souvenirs de cet homme bon et de cet ami très cher.



---

## **Subventions pour l'achat de machines agricoles en montagne**

Les innovations d'ordre technique dans le domaine des machines agricoles pour la région de montagne ont incité le Conseil fédéral à modifier, dans deux arrêtés, la liste des machines et instruments exploités en commun et individuellement dont l'acquisition peut être subventionnée. Il s'agit des chars automoteurs (transporteurs), qui sont reconnus, le cas échéant, comme moyens de transport remplaçant les monoaxes avec remorque à prise de force, des véhicules combinés (chargeuses automotrices et chars automoteurs polyvalents), ainsi que des tracteurs à quatre roues pour les grandes exploitations avec cultures. La situation financière tant de la Confédération que des cantons a contraint le Conseil fédéral à limiter à 800 fr. les frais d'acquisition admissibles, comme pour les véhicules de transport combinés avec les monoaxes. Un mémoire sur les conditions d'exploitation doit justifier l'achat, le but visé étant de prévenir tout investissement irréfléchi.

Les arrêtés en question entreront en vigueur le 1er janvier 1969. DEP.